



**Syndicat National Force Ouvrière**  
**des Finances Publiques**  
**Section du Calvados**

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex  
[fo.drfin14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drfin14@dgfip.finances.gouv.fr)  
Permanence : 02.31.38.34.61

*Première Organisation Syndicale dans le Calvados*

Caen, le 5 décembre 2016

## **Comité Technique Local du 5 décembre 2016 :**

### **Compte-rendu**

#### L'ordre du jour était le suivant:

1. Situation du réseau, pour information ;
2. ASR 2017 : retours de la Direction Générale, pour avis ;
3. Modification des jours et horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Caen-amendes, suite à son installation au CFP de Caen-Bertrand, pour avis ;
4. Modification du régime des horaires variables au CFP de Mézidon-Canon, pour avis ;
5. Déploiement de l'accueil personnalisé sur RDV dans les services de la DDFiP du Calvados, pour avis ;
6. Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2016 (gestion 2015), pour information ;
7. DUERP / campagne 2015-2016 et PAP 2016, pour information ;
8. questions diverses.

**Point 1 - Situation du réseau:** Si certains sujets peuvent être périlleux, celui-ci, ajouté à la demande d'une organisation syndicale l'était particulièrement. Et bien évidemment, la réponse de notre directeur n'a laissé aucun doute sur les craintes que nous avons. Cette réponse à l'évocation d'un "Etat d'urgence à la DGFIP" a donc été conforme à la politique suivie depuis des années dans notre ministère : les petites unités de travail ne sont plus viables, il faut restructurer... S'il fallait aborder ce point pour en arriver là... et s'entendre dire qu'il faut fermer les petits postes et alors tout ira mieux !!

Comme nous l'avons indiqué, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous alertons les directeurs successifs sur la situation catastrophique du réseau, et pour FO-DGFIP, nous martelons qu'il faut arrêter les suppressions d'emplois qui génèrent le resserrage du réseau et permettent les suppressions suivantes. Nous avons donc indiqué à notre directeur que s'il était bien de mettre ce point à l'ordre du jour, il fallait savoir dans quel but on le mettait, et que s'il avait des infos particulières à nous donner pour améliorer la situation des agents, à savoir l'arrêt des suppressions d'emplois, qu'il nous les communique. Si c'est pour faire un constat, FO-DGFIP l'a fait depuis longtemps, et ce sont des actes que désormais nous voulons. Malheureusement et comme nous nous y attendions, aucune annonce réconfortante, les mâchoires du piège se sont refermées ! Nous aurions été naïfs d'attendre autre chose !

Concernant les comptabilités M4, FO-DGFIP est intervenu pour évoquer l'obligation de création de budgets principaux au lieu de Budget annexe, ce qui augmente le nombre de collectivités dans les trésoreries alors que l'on crée des communes nouvelles et on regroupe les intercommunalités pour les diminuer!

Notre directeur nous a répondu qu'il n'était pas au courant de cette obligation. Dès le lendemain, cette obligation a été levée.

**Point 2 - ASR 2017 : retours de la Direction Générale : les représentants FO-DGFIP ont demandé un examen par fiche et pour chaque fiche ont voté "CONTRE" tous les projets de restructurations présentés par la direction.** : Nous avons demandé un état précis des charges et non un comptage par nombre de budget qui ne reflète pas la réalité de la charge de travail pour les agents. Nous n'avons rien reçu à ce jour. Ces documents nous auraient permis d'analyser les conséquences des réorganisations sur le territoire qui impactent fortement nos services, créations de communes nouvelles, nouveaux périmètres des communautés de communes. Nous avons donc réitéré cette demande qui sera satisfaite et fournie à l'appui des documents de travail du CTL emploi qui doit se tenir le 16 décembre prochain.

Pour compléter ce que nous avons dénoncé en liminaire, les représentants FO-DGFIP ont indiqué qu'il conviendrait que les chefs de poste et les agents soient informés des restructurations qui vont impacter leur propre service suffisamment en

---

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**

amont pour régler toutes les questions techniques qui ne manquent pas de se poser. La culture du secret ne favorise pas selon **FO** la sérénité du réseau. Notre directeur a certes indiqué qu'il passait visiter les services mais pour **FO**, les agents sont demandeurs de réponses à leurs demandes techniques, de calendrier des opérations à effectuer. Certaines visites sont très récentes et les questions, les agents se les posent depuis un bon moment déjà.

**2-1 Tilly** : Au-delà d'une coquille dans la description (Villers-bocage est resté alors que le transfert d'une partie du SPL va à Bayeux), **les représentants FO-DGFIP** ont soulevé le sujet des opérations Banque de France (BDF) qui partiraient à Caen Orne et Odon pendant 6 mois et ont demandé qu'un point soit fait sur le sujet. Cette décision créerait une charge de travail supplémentaire pour les collègues de Caen Orne et Odon sans compter le temps perdu pour savoir où vont les opérations, la méconnaissance des collectivités, le manque de lisibilité des libellés. Voici la réponse adressée aux services concernés : *Toutes les opérations des relevés Banque de France de 2016 reçues par Tilly devront être traitées en détaillant bien les libellés dans le cas d'imputation au 3476.*

*Les chèques pourront être encaissés à Tilly jusqu'au 16 décembre inclus. Ils seront ensuite ventilés dans les postes cibles.*

*Les opérations du compte Banque de France de Tilly seront, au cours du 1er semestre 2017, reroutés sur le SIP de Caen ouest pour le flux 50 et la trésorerie de COO pour le flux 53. Afin de limiter ces opérations, le comptable de Tilly devra au cours du mois de décembre aviser les principaux tiers, notamment la CAF et pôle emploi.*

**2-2 Dives-Cabourg** : Tout a été dit en liminaire et dans les précédents CTL. **FO** regrette que le schéma proposé en avril ait été modifié sans concertation et que les organisations syndicales se retrouvent devant le fait accompli. Une chance pour le comptable qui a pu trouver rapidement un point de chute mais rien n'était acquis. **Les représentants FO-DGFIP** seront attentifs à ce que les agents soient relogés dans des conditions identiques voire meilleures à celles qu'ils quittent.

**2-3 – Mise en place d'un SIP-CDIF par fusion du Bureau antenne de Pont l'Evêque** : ou comment ressurgit la réforme SIP-CDIF! **Les représentants FO-DGFIP** ont fait part de leurs inquiétudes car les effectifs ne sont pas au rendez-vous et en tous cas l'équilibre entre les deux missions n'est pas au rendez-vous ; 2 agents au SIP pour la partie assiette semblent insuffisants pour assurer pleinement la mission.

**2-4 SIE SIP CDIF Vire** : Parmi les arguments de vente, la direction indique que cette fusion va permettre de rendre un meilleur service à l'usager? **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé comment mais n'ont pas obtenu de réponse. Ils ont appris que l'emploi d'adjoint nouvellement créé était gelé. Pourquoi geler un poste sur un RAN qui n'est jamais demandée selon les dires de la direction?

**2-5 SPFE Caen : (enregistrement)** **Les représentants FO-DGFIP** ont souhaité connaître si la direction avait rencontré les agents pour savoir qui suivra la mission (nombre) et quand seront présentés les plans d'aménagement pour l'enregistrement. Il semble que la direction n'a pas encore étudié la question, d'autres projets immobiliers en cours mobilisant les équipes. Vraisemblablement, le déménagement du pôle fiscal devrait libérer un espace suffisant pour intégrer les collègues de l'enregistrement dans le bâtiment Gambetta. **Les représentants FO-DGFIP** veilleront à ce que l'installation se fasse dans les meilleures conditions.

**2-6 SPF Lisieux à Pont l'Evêque** : pas de question complémentaire à poser.

**2-7 SIP SIE Pont l'Evêque** : **Les représentants FO-DGFIP** se sont inquiétés des tâches qui seront confiées aux collègues de Pont l'Evêque qui ne suivront pas la mission à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous avons fait observer que la visite organisée par la direction fin novembre arrivait un peu tard quand de nombreuses questions restées sans réponse restaient en suspens depuis plusieurs mois. **Les représentants FO-DGFIP** et les agents ne retiendront qu'une seule chose du passage de leur directeur : l'annonce d'une suppression d'emploi consécutive à la fusion des deux équipes actuelles, ce qui démontre bien que restructuration est synonyme de suppression d'emploi. **Les représentants FO-DGFIP** ont rapporté les inquiétudes des agents de Trouville qui ne souhaitent pas que le recouvrement soit traité à distance par Pont l'Evêque selon les rumeurs entendues. Les agents de Trouville souhaitent garder la maîtrise de la mission dans sa totalité.

Parmi les réponses à leurs questions : Au 1er janvier 2017, les collègues de Pont l'Evêque fonctionneront en bi-site avec Trouville, c'est à dire que les agents de Pont l'Evêque gardent la gestion de leurs dossiers pro jusqu'à la fin de l'été (l'un des agents ne partant à la retraite qu'au 31 août) ils pourront travailler sur Gespro et Surveillance Relance, mais plus du tout sur BDRP et MEDOC, ce qui va quand même augmenter la charge de travail des agents de Trouville, surtout en avril, mai et juin : 3 mois chargés au sein du SIE.

L'arrêté de comptabilité de fin d'année de Pont l'Evêque sera fait à Pont l'Evêque. Nous n'avons pas de date précise de la migration réelle de MEDOC de Pont l'Evêque vers Trouville. La Banque de France sera donc plus longue à exploiter.

La fusion a lieu en 2017, car la Direction tient à anticiper les 2 départs à la retraite au sein du SIE de Pont l'Evêque et parce que le cadre A+ ne pouvait assumer seul la responsabilité et la gestion de 3 services : le SIP le SIE et le CDIF.

Qui va faire l'arrêté de fin d'année de Pont l'Evêque puisque l'arrêté se fait le 3 janvier? Que se passe t'il si MEDOC est déjà migré ? Problématique Banque de France comme à Caen Orne et Odon.

---

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**

Comment rendre un meilleur service à l'usager en s'éloignant de l'usager? Pourquoi tant d'empressement à faire cette fusion. Pourquoi ne pas attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2018, deux des agents partants en retraite dans l'année à venir? Les collègues de Trouville ont déjà du mal avec leur propre travail, ils sont très inquiets à l'idée de voir leur charge de travail augmenter avec un effectif déjà incomplet et sans renfort attendu. Il faut comprendre l'inquiétude des agents qui entendent parler depuis plusieurs mois d'un bouleversement qui les touche sans aucune information. La aussi, on regrette pour **FORCE OUVRIERE** une fois de plus qu'il n'y ait pas deux mouvements de mutation par an pour combler les postes vacants.

**2-8 Transfert du SPF de vire** : on s'inquiète une fois de plus de l'arrivée du SPF de Vire à Caen ...sans personnel : Le PLF 2017 va-t-il passer par là et faire une croix sur les chaises vides transférées?

**3 Horaires d'ouverture Caen Amendes** : les représentants **FO-DGFiP** notent la cohérence à adopter des horaires d'ouverture au public identiques entre la direction et Caen Amendes mais s'interrogent sur le fait que la direction n'aborde pas le mercredi matin et la réception des régisseurs qui est envisagée. Ils interrogent la direction sur la résolution de tous les problèmes en terme de sécurité (circulation dans les couloirs, ouverture à distance (caméra) soulevés dans un courrier adressé par **FO** au directeur. Le mercredi, les régisseurs entreraient par la porte située sur le côté du bâtiment. Comment contrôler leur identité (les agents ne sont pas censés connaître les régisseurs, remplaçants à la caisse notamment) On ne devrait pas pouvoir ouvrir depuis la salle courrier (interphone installé il y a quelques mois) Dommage aussi d'être consultés après la mise en place des nouveaux horaires. Le directeur a assuré que toutes ces questions seraient traitées pour garantir la sécurité des locaux et des personnes. Lors du vote les représentants **FO-DGFiP** se sont abstenus.

**4 - Mézidon** : modification de la répartition du temps de travail et des plages horaires de la structure.

Le poste de Mézidon était atypique en ce domaine. Il est désormais aligné sur les autres postes du département. La collègue de Mézidon ayant donné son accord, les représentants **FO-DGFiP** ont voté "**POUR**"

**5 – Accueil sur Rendez-vous** : les représentants **FO-DGFiP** ne sont que peu revenus sur ce point, tout ayant été dit en liminaire. Ils se sont "**ABSTENUS**" lors du vote.

**6 – Bilan évaluation 2015.** les représentants **FO-DGFiP** ont souhaité savoir si la direction avait des informations sur le système qui va être adopté à compter de l'an prochain. Ils ont demandé : que répondre aux contrôleurs à qui on a dit je ne peux pas vous donner de réduction cette année, je vous la donnerai l'année prochaine? L'absence de communication auprès des chefs de service a généré ce type de réponse. Ils ont demandé qu'une information soit faite directement aux agents et pas seulement aux chefs de postes et services.

**7 DUERP PAP** : Sur ce sujet, au-delà du travail fastidieux pour faire ce recensement, les représentants **FO-DGFiP** déplorent que de vraies solutions ne soient pas mises en place pour réduire les risques pour la santé et la sécurité au travail des agents. L'une des mesures essentielles serait l'arrêt des suppressions d'emplois, des restructurations qui génèrent stress au travail, burn out, maladies professionnelles

## 8 Questions diverses

Les représentants **FO-DGFiP** ont demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain CTL les Ponts Naturels pour 2017.

La Typologie horaires variables de la Paierie Dep a été modifiée sans consultation préalable des OS.

A propos du Travail à distance les représentants **FO-DGFiP** souhaitent avoir communication des conventions qui ont pu être passées avec les comptables



## **FO-DGFiP 14 agit sur tous les fronts pour l'ensemble des agents et pour la défense de toutes les missions !**

### Les représentants **FO-DGFiP** en CTL

#### TITULAIRES

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

#### SUPPLEANTS

Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Pascal LANGLINAY, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR

#### EXPERT

Sophie BERTHELOT

**N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.**

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**

## Boycott du GT Informatique du 1<sup>er</sup> décembre 2016

### Quoi de neuf ?

Le syndicat **F.O.-DGFIP** a boycotté le GT Informatique du 1<sup>er</sup> décembre 2016 en application de la position arrêtée en commun par l'intersyndicale regroupant les 3 premiers syndicats de la DGFIP, à savoir **F.O.-DGFIP**, Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques. Le retour dans les GT directionnels n'apparaît pour l'instant pas envisageable, compte tenu de la conception que le Directeur Général a en matière de dialogue social.

Quel serait en effet l'intérêt de participer à des GT quand la Direction Générale a déjà arrêté ses projets comme les faits l'ont déjà maintes fois démontré ? Cela ne reviendrait qu'à entériner ses décisions... Et en dehors des organisations syndicales peu ou pas représentatives qui y jouent les faire-valoir, cela ne peut satisfaire un syndicat comme le nôtre dont l'objet est de représenter et de défendre tous ses mandants, qu'ils s'agissent de ses adhérents ou de ses sympathisants.

Préalablement à la convocation du GT informatique prévu le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Direction Générale nous a transmis 12 fiches accompagnées, pour certaines, d'annexes. Nous avons transmis tous ces documents à nos responsables de groupement dans les DiSI afin de recueillir l'opinion et les questions de nos camarades et collègues informaticiens.

## MUTATIONS au 1<sup>er</sup> septembre 2017

La campagne des vœux va s'ouvrir tout prochainement.

N'hésitez pas à contacter la permanence ou les CAPISTES locaux pour obtenir des informations avant de valider votre demande.

Nous vous adresserons dès réception des notes toutes les informations utiles.

**Pour mémoire FO-DGFIP est la seule organisation syndicale à revendiquer deux véritables mouvements par an et à exiger une véritable reconnaissance de la priorité à travers la prise en compte de l'ancienneté du fait générateur en premier critère.**

### BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÊL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**